

## **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de SICAV L'épargne Obligataire arrêtés au **31 Décembre 2017** qui font apparaître un actif net de **1.337.264 D** et une valeur liquidative égale à **101,254 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2017** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de SICAV L'épargne Obligataire ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2017**.

Tunis, le 31 janvier 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**MGH AUDIT ET CONSEILS**  
**Makram GUIRAS**

**BILAN**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>31.12.2017</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>		
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>966 190</b>
a- Actions et valeurs assimilées		59 750
b- Obligations		906 439
c- Emprunts d'état		0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>372 822</b>
a- Placements monétaires		203 299
b- Disponibilités		169 523
<b>Créances d'exploitations</b>		0
<b>Autres actifs</b>		0
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 339 011</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>1 747</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	930
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	817
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>1 337 264</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>1 326 989</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>10 275</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Résultat distribuable de la période		8 714
c- Régul.Résultat distribuables de la période		1 561
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>1 339 011</b>

**ETAT DE RESULTAT**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Du 01.10.2017 au 31.12.2017</b>	<b>Du 20.12.2016 au 31.12.2017</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>7 503</b>	<b>8 265</b>
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		7 503	8 265
c- Revenus des emprunts d'Etat		0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>3 043</b>	<b>3 299</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>10 546</u></b>	<b><u>11 564</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-1 575	-1 775
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>8 971</b>	<b>9 789</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-949	-1 074
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 022</b>	<b>8 714</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 558	1 561
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>9 580</b>	<b>10 275</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-1 558	-1 561
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-362	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		5 306	5 306
Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>12 966</b>	<b>14 021</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01.10.2017 au 31.12.2017</b>	<b>Du 20.12.2016 au 31.12.2017</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>12 966</u></b>	<b><u>14 021</u></b>
a- Résultat d'exploitation	8 022	8 714
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-362	0
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	5 306	5 306
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>300 240</u></b>	<b><u>323 244</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>549 657</b>	<b>572 660</b>
- Capital	546 400	569 400
- Régularisation des sommes non distribuables	1 301	1 302
- Régularisation des sommes distribuables	1 956	1 958
<b>b- Rachats</b>	<b>249 416</b>	<b>249 416</b>
- Capital	248 700	248 700
- Régularisation des sommes non distribuables	319	319
- Régularisation des sommes distribuables	398	398
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>313 206</b>	<b>337 264</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- Début de période	1 024 058	1 000 000
b- Fin de période	1 337 264	1 337 264
<b><u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>		
a- Début de période	10 230	10 000
b- Fin de période	13 207	13 207
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>101,254</b>	<b>101,254</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,15%</b>	<b>1,25%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETEES AU 31/12/2017**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **4- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4- 5 Unité monétaire**

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## 5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2017** à 966.190 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
<b>Obligations</b>		<b>900 000</b>	<b>906 439</b>	<b>67,70%</b>	<b>67,79%</b>
ATL SUB 2017	4 000	400 000	405 264	30,27%	30,31%
HL 2017-03 B	5 000	500 000	501 175	37,43%	37,48%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>59 750</b>	<b>59 750</b>	<b>4,46%</b>	<b>4,47%</b>
SICAV L'EPARGNANT	580	59 750	59 750	4,46%	4,47%
<b>Total</b>		<b>959 750</b>	<b>966 190</b>	<b>72,16%</b>	<b>72,26%</b>

### AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé	31.12.2017
<b>Placements monétaires</b>	<b>203 299</b>
Compte à terme	200 000
Intérêts courus sur compte à terme	3 299
<b>Disponibilités</b>	<b>169 523</b>
Avoir en banque	169 523
Intérêts sur DAV	0
<b>Total</b>	<b>372 822</b>

Le détail du compte à terme au 31/12/2017 se présente comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
<b>COMPTE A TERME</b>				
CT220917/011119(STB, TMM+2,75%)	200 000	203 299	15,18%	15,20%
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>203 299</b>	<b>15,18%</b>	<b>15,20%</b>

**Note sur les passifs :**

Libellé	31/12/2017
<b>PA1 : Opérateurs Créditeurs</b>	<b>930</b>
Frais de gestionnaires	446
Commission réseau	242
Frais de dépositaire	242
<b>PA2 : Autres créditeurs Divers</b>	<b>817</b>
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	719
Autres Créditeurs (CMF)	98
<b>Total</b>	<b>1 747</b>

**CP1 : Note sur le capital**

	31.12.2017
<b>Capital au 20.12.2016</b>	
* Montant	<b>1 000 000</b>
* Nombre de titres	10 000
* Nombre d'actionnaires	10
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant	<b>569 400</b>
* Nombre de titres émis	5 694
* Nombre d'actionnaires entrants	15
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant	<b>248 700</b>
* Nombre de titres rachetés	2 487
* Nombre d'actionnaires sortants	4
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 306
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	983
<b>Capital au 31-12-2017</b>	
* Montant	<b>1 326 989</b>
* Nombre de Titres	13 207
* Nombre d'actionnaires	21



**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
<i>Dividendes des titres OPCVM</i>	0	0
<b>Revenus Des Obligations</b>		
<i>Intérêts</i>	7 503	8 265
<b>Revenus Des BTA</b>		
<i>Intérêts</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 503</b>	<b>8 265</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
Intérêts sur compte à terme	3 043	3 299
<b>TOTAL</b>	<b>3 043</b>	<b>3 299</b>

**Note sur les charges de gestion :**

Libellé	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 20.12.2016 au 31.12.2017
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>		
Rémunération du gestionnaire	1 146	1 291
Rémunération du réseau	215	242
Rémunération du dépositaire	215	242
<b>TOTAL</b>	<b>1 575</b>	<b>1 775</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>		
Rémunération du CAC	630	719
Redevance CMF	286	323
Impôt et taxes	32	32
Autres charges d'exploitation	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>949</b>	<b>1 074</b>

## **6 - AUTRES INFORMATIONS**

### **6- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40 %TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2017** s'élève à **1.291 DT**.

### **6- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2017** s'élève à **242 DT**.

### **6- 3 Rémunération du distributeur**

Les souscriptions et les rachats se feront auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2017** s'élève à **242 DT**.